

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN
DE PERSONNES PAR TAXI
Modification de la grille horaire

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 19 février 2019, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, une modification de la grille horaire du service de transport en commun de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, grille horaire qui entrera en vigueur à compter du 30 mars 2019, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12) :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE MARDI 19 FÉVRIER 2019, À 19 HEURES

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

2019-02-052 MODIFICATION DE LA GRILLE HORAIRE DE TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a confié à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield la gestion et l'exploitation du service de transport en commun de personnes par taxi sur son territoire;

ATTENDU QUE, selon le *Règlement 063 pour autoriser l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire* adopté le 15 mars 2005, le conseil municipal est autorisé à modifier par résolution la grille horaire du transport en commun de personnes par taxi;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier d'autoriser la modification de la grille horaire afin d'élargir le service;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jason Grenier, et résolu à l'unanimité

D'autoriser la modification de la grille horaire de l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield prévue à l'article 5.6 du *Règlement 063 pour autoriser l'expansion du service de transport en commun de personnes par taxi sur l'ensemble du territoire*, pour autoriser l'expansion du service de transport en commun afin de permettre l'ajout de départs supplémentaires, 7 jours sur 7, sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield et du secteur Soulanges, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12), comme suit :

HORAIRE DE DÉPART

Heures d'embarquement disponibles 7 jours sur 7 pour
Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield et secteur Soulanges

5 h 20	6 h 00	6 h 30	7 h 00	7 h 30	8 h 00
8 h 30	9 h 00	9 h 30	10 h 00	11 h 00	12 h 10
13 h 00	14 h 00	15 h 10	15 h 40	16 h 10	16 h 40
17 h 10	17 h 40	18 h 10	18 h 30	19 h 10	20 h 10
21 h 10	22 h 10	23 h 10	00 h 15		


DE confier à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille horaire pour les usagers résidents et non-résidents, en date du 30 mars 2019, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12).

ADOPTÉ


2019-02-21


Miguel Lemieux, maire

2019-02-21


Alain Gagnon, greffier

Copie certifiée conforme le 21 février
2019


Alain Gagnon, greffier

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 février 2019.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alain Gagnon". The signature is fluid and cursive, with the first name "Alain" and the last name "Gagnon" clearly distinguishable.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES PAR TAXI Modification de la grille horaire

Je soussigné, Alain Gagnon, greffier, certifie sous mon serment d'office que l'avis mentionné en titre a été publié dans l'édition du 27 février 2019 du *Journal Saint-François* et que copie dudit avis a été affichée le 27 février 2019 sur le tableau d'affichage situé à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 février 2019.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier